

VILLE DE RONCQ

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE PRÉSENTATION

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes.

Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mise en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation. Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2019 courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit dans son article L 1612-12 que « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif* », ce document devant être voté au plus tard à la date du 30 juin de l'année suivant l'exercice. A titre tout à fait exceptionnel, compte tenu de la pandémie liée au coronavirus, ce délai a été reporté jusqu'au 31 juillet 2020 en ce qui concerne la validation des comptes pour l'exercice 2019.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires (Etat, Région, Département, EPCI)

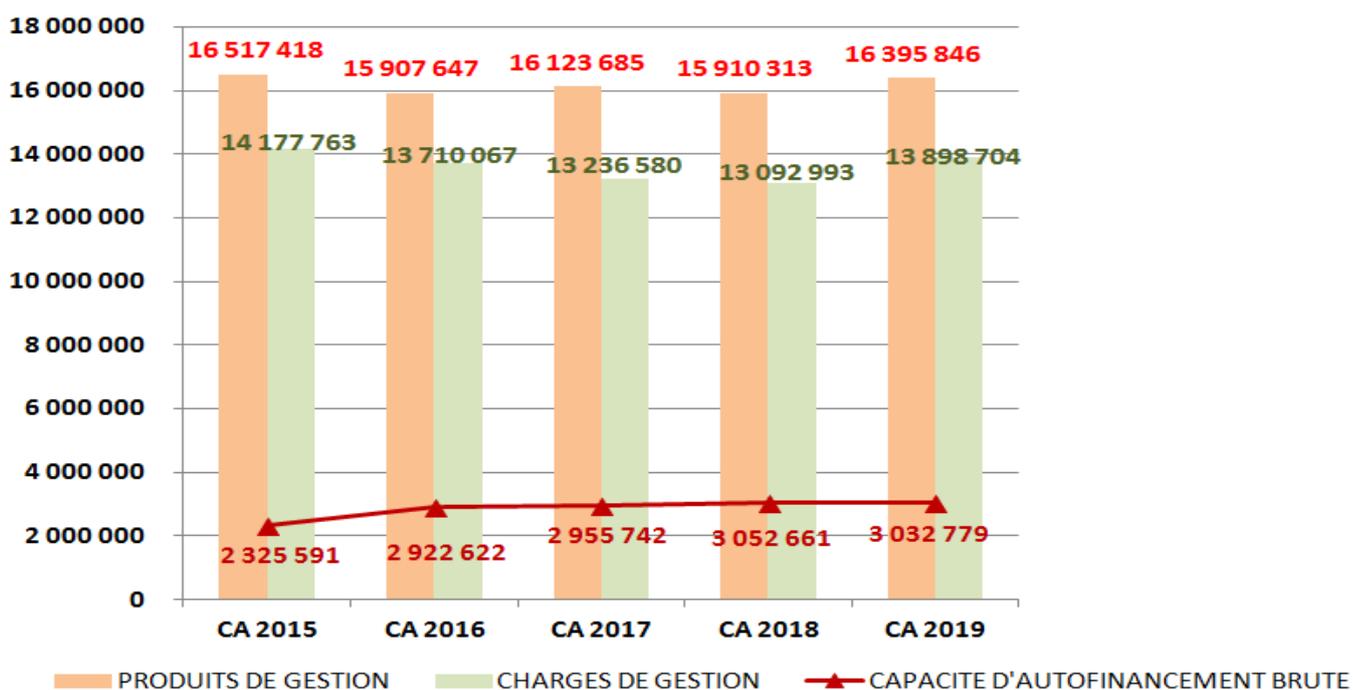
Préalablement, il vous est présenté un tableau rétrospectif portant sur la période 2015-2019 faisant apparaître l'évolution de la capacité d'autofinancement nette dégagée à chaque exercice budgétaire.

**TABLEAU RECAPITULATIF
ELEMENTS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICES 2015 A 2019**

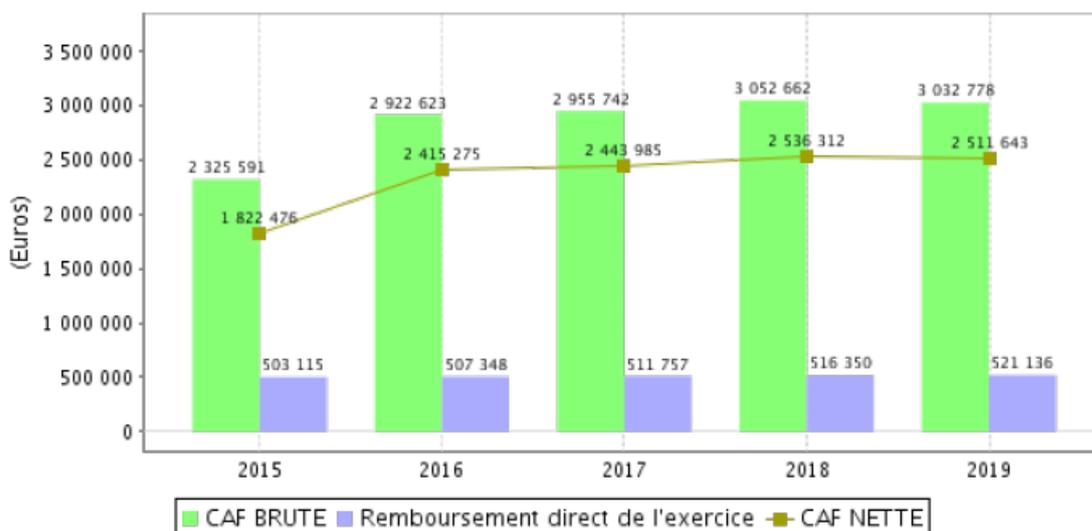
CHAPITRE	LIBELLES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
73111 – atténuation 014	Contributions directes	7 093 564	7 105 241	7 137 475	7 341 189	7 432 655
73	autres impôts et taxes	4 711 547	4 655 758	4 702 929	4 830 727	5 099 805
7411+74123+74127 (DF/DSU/DNP)	dotation globale de fonctionnement	2 333 973	1 989 744	1 797 700	1 763 608	1 675 046
74 (autres)	autres dotations, subventions et participations	1 271 045	929 618	1 328 596	998 659	1 063 206
70	produits des services et du domaine	990 576	1 117 166	1 075 838	1 009 042	997 650
75+042 (op d'ordre)	autres recettes	116 713	109 621	81 147	57 269	127 484
PRODUITS DE GESTION		16 517 418	15 907 148	16 123 685	15 910 313	16 395 846
012-en 013 (charges - rbt SS...)	charges de personnel	7 121 996	7 169 287	6 946 435	6 765 124	7 174 062
011	charges à caractère général	4 918 566	4 546 213	4 470 793	4 549 823	4 825 564
657...	subventions	1 422 696	1 343 566	1 200 222	1 090 211	1 210 202
6558	participation écoles privées	506 526	462 704	433 147	480 415	470 626
65 (autres charges)	autres charges	207 979	188 297	185 983	207 420	218 250
CHARGES DE GESTION		14 177 763	13 710 067	13 236 580	13 092 993	13 898 704

EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT		2 339 655	2 197 081	2 887 105	2 817 320	2 497 142
79	transferts de charges	0	0	0	0	0
76	produits financiers	0	0	0	0	0
66	charges financières	0	0	0	0	0
66111+66112	intérêts des emprunts	98 877	89 227	79 411	66 699	53 766
77	produits exceptionnels	157 984	1 145 689	192 456	1 872 004	695 872
67+675+6761	charges exceptionnelles	73 171	330 921	43 908	1 569 346	102 219
68...	dotation aux amortissements et provisions	833 308	870 712	870 202	824 064	747 574
78	reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		1 492 283	2 051 910	2 086 040	2 229 215	2 289 455
résultat fonctt + dotation amortt - reprise amortt-amortissement subventions reçues	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 325 591	2 922 622	2 955 742	3 052 661	3 032 779
16	amortissement du capital de la dette	503 115	507 348	511 757	516 350	521 136
capacité brute – remboursement du capital	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 822 476	2 415 274	2 443 985	2 536 311	2 511 643

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES ET DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (CAF) DE 2015 À 2019

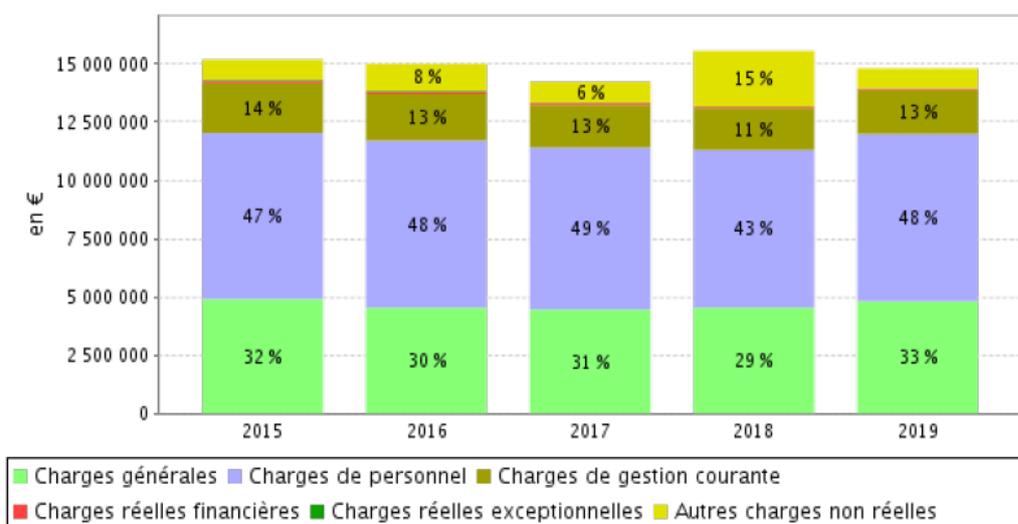


ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



Avant d'aborder les dépenses de fonctionnement relatives à l'exercice 2019, il vous est présenté leur évolution par exercice et leurs poids par chapitre budgétaire (période 2015/2019) :

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Concernant l'exercice budgétaire 2019, celui-ci a généré un excédent de fonctionnement de **2,289 Millions d'€**.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en six catégories :

1. les charges à caractère général : achat de petits matériels, entretien et réparation, assurances, prestations de services, fluides,...
2. les charges de personnel (salaires et charges) ;
3. les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des Elus ...) ;
4. les charges réelles financières (remboursement des intérêts de la dette, renégociation d'emprunt) ;
5. les charges exceptionnelles ;
6. Les écritures d'ordre (amortissements...).

1-1 Les dépenses de fonctionnement

Le taux de réalisation global concernant les dépenses réelles est de près de **96 %** des crédits budgétés en 2019, elles s'élèvent à **+/-14,2 Millions d'€**.

➤ Taux de réalisation

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TYPE DE DEPENSES	% de réalisation
Charges à caractère général	93,59
Charges de personnel	98,07
Charges de gestion courante	98,76
Charges réelles financières	89,61

REPERES DE COMPARAISON

en €/habitant	RONCQ	montant en € par habitant pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	355	289	281	280
Charges de personnel	528	583	616	647
Charges de gestion courante	139	132	124	140
Charges réelles financières	3	22	23	23
Charges réelles exceptionnelles	0	6	13	8
	1 025	1 032	1 057	1 098

Population : 13 580

Régime fiscal FPU : commune de 10 000 à 20 000 habitants

Les charges à caractère général ont augmenté de +/- 276 K€, soit + 6 % par rapport à l'année 2018. Elles représentent 33 % des dépenses totales de fonctionnement (réelles et ordre) contre 29 % en 2018. On passe de 4 550 K€ en 2018 à 4 826 K€ en 2019.

Certains postes de dépenses ont augmenté quand d'autres ont diminué

Parmi les principaux postes en baisse, on notera :

- **La baisse de la consommation en eau** : - 33 % (- 27 K€) ;
- **L'entretien des terrains** : -6,58 % (- 20 K€) - moins d'abattage d'arbres jugés dangereux ;
- **Aucune assurance de « dommages ouvrages »** n'a été consentie en 2019 (pour mémoire 30 K€ en 2018) ;
- **Les honoraires** : - 37 % (- 32 K€) – il s'agit notamment des frais d'avocats liés à diverses actions contentieuses ;
- **Les frais de fêtes et cérémonies** : ceux-ci chutent de 14 % (- 18 K€) ;
- **Les concours divers (cotisations)** : - 37 K€ - Cette baisse s'explique par la sortie de la Ville du dispositif « maison de l'emploi » et de la mission locale ;
- **Les taxes foncières** : - 37 K€ (- 89 %) – cette baisse correspond à la vente du site Actival II en 2018.

Concernant les postes de dépenses en hausse, on notera les plus significatifs :

- **Les achats de prestation de service** : + 5 % (+ 65 K€) en grande partie en lien avec les accueils de loisirs et les garderies périscolaires ;
- **Les fluides** (gaz et électricité) : + 6,75 % (+ 40 K€) liés à l'évolution des tarifs des fournisseurs ;
- **Les combustibles** (achat de pellets) pour l'Ecole Néruda : utilisation en année pleine. On passe de 4,5 K€ à 9,2 K€ (+ 4,7 K€) ;

- **Les contrats divers de prestations de services** : + 29 % (+ 72 K€) – cela concerne les sorties scolaires (y compris classes de découverte), les rotations de bus (activités sportives), l'utilisation du logiciel Tell my City, différents contrats (surveillance des bâtiments municipaux, balayage des caniveaux et voiries, vidages des poubelles sur l'ensemble du territoire, prestations de salage et déneigement) ;
- **L'entretien et la réparation des bâtiments publics** : + 26 % (+ 35 K€) ;
- **L'entretien et la réparation des réseaux** : + 82 K€ avec la mise en place du nouveau contrat d'exploitation d'éclairage public (contrat de 12 ans à c/du 01.01.2019) ;
- **Les dépenses de formation** : + 22 % (+ 15 K€) – il s'agit tout particulièrement de formations de professionnalisation des personnels municipaux ;
- **Les dépenses diverses** : + 170 K€ - cette augmentation concerne la mise en place d'un système de géolocalisation des réseaux d'éclairage public en lien avec le contrat d'exploitation cité ci-dessus.

Les charges de personnel – elles sont en augmentation de près 400 K€ soit + 5,88 % passant de 6 784 K€ en 2018 à 7 183 K€ en 2019 (hors atténuations de charges – chapitre 013).

Nous passons de 194 agents à fin 2018 à 197 agents fin 2019. Cette différence correspond au delta entre le départ et l'arrivée de nouveaux agents (cabinet, commande publique, renforcement des effectifs à la Source), la revalorisation de certains régimes indemnitaires (+ 40 K€), ainsi que l'adaptation des contrats de travail pour les agents dédiés à la Source afin de répondre à l'enthousiasme de la population pour ce nouvel équipement dédié à la culture (+30 K€).

Cette augmentation tient compte également du glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que les promotions de grade.

La Ville de Roncq compte au 31 décembre 2019, 144 agents titulaires et 53 agents non-titulaires, (dont apprentis, activités accessoires, contractuels).

La masse salariale représente +/- **48 %** des dépenses totales de fonctionnement, contre **43 % en 2018**.

Les autres charges de gestion courante augmentent de +/- 121 K€ € soit + **6,8 %**. Ces charges représentent **13 %** des dépenses totales de fonctionnement en 2019, contre 11 % en 2018.

Elles passent de 1 778 K€ en 2018 à 1 899 K€ en 2019, selon la répartition suivante :

1. Subventionnement à la SCIC KALEIDE : 718 K€ en 2019 contre 740 K€ en 2018 ;
2. Subventionnement aux associations* : le montant est en légère augmentation soit **213 K€** en 2019 contre +/- 200 K€ les années précédentes ;
3. Subvention au CCAS : la subvention allouée en 2019 augmente fortement puisqu'elle passe de 139 K€ en 2018 à 274 K€ en 2019. La participation municipale fluctue en fonction des excédents de fonctionnement dégagés par le budget du CCAS au terme de chaque exercice budgétaire. La Ville ajuste en conséquence sa participation ;
4. Participation obligatoire aux écoles privées : 471 K€ en 2019 contre 480 K€ en 2018 soit une légère baisse de – de 2 %.

** Concernant l'aide de la Ville apportée aux associations sous la forme d'avantages en nature, celle-ci se chiffre à +/- **745 K€** (prêt de salles, de matériels divers, nettoyage des sites, intervention des personnels communaux ...) selon détail repris à l'annexe IV (B1.7) du compte administratif. On peut déjà noter que **533 K€** bénéficient à 10 associations, la plupart sportives, sur un total de 57 associations subventionnées, soit **71,54 %**.*

Les intérêts de la dette continuent à chuter (- 19 %) suite à l'extinction progressive de la dette principale. La Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt durant toute la durée de la mandature 2014/2020. Les intérêts remboursés en 2019 étaient de 54 K€ contre 67 K€ en 2018.

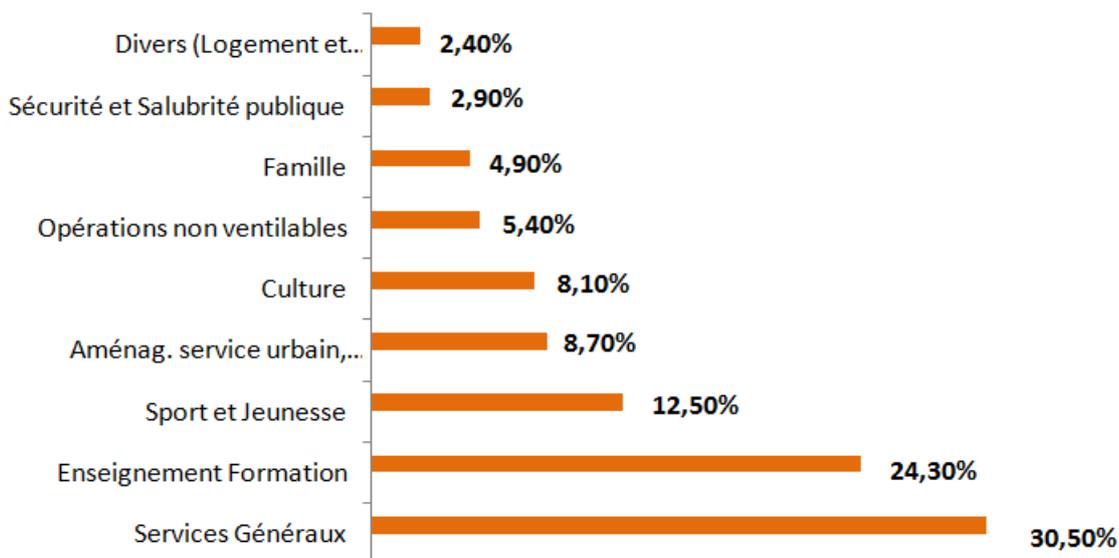
Les charges exceptionnelles – leur montant est anecdotique (0,04 % des RRF).

➤ **Présentation par fonction**

La quasi-totalité des dépenses de fonctionnement sont imputées ainsi qu'il suit :

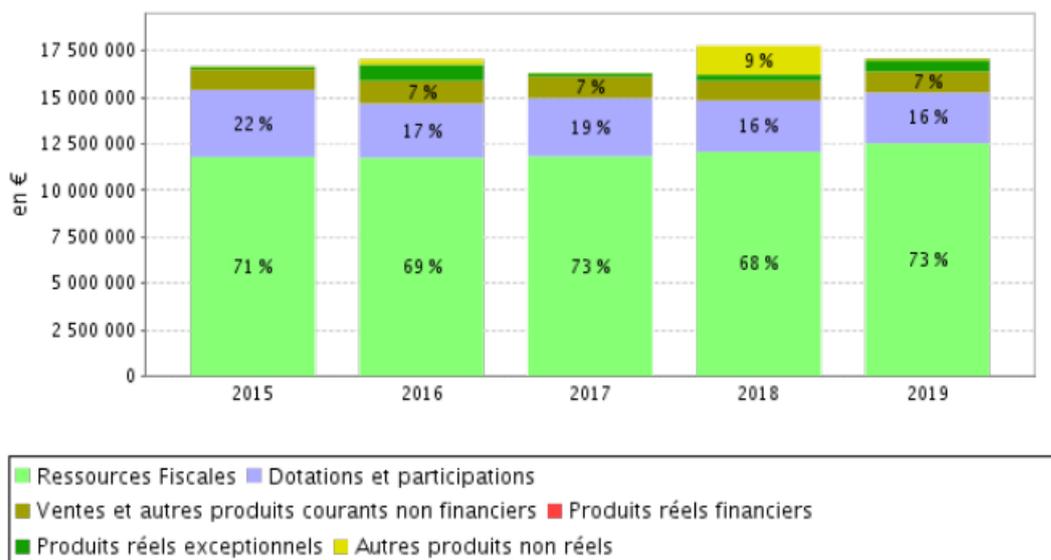
- Services généraux (services administratifs)	30,5 %
- Ecoles (y compris personnel et volet restauration)	24,3 %
- Sport et Jeunesse (y compris personnel)	12,5 %
- Services techniques : aménagement urbain et environnement (y compris personnel)	8,7 %
- Culture (y compris personnel)	8,4 %
- Opérations non ventilables	5,4 %
- Famille (y compris personnel)	4,9 %
- Sécurité et salubrité publique (y compris personnel)	2,9 %
- Divers (logement et interventions santé)	2,4 %

RÉPARTITION PAR FONCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



1-2 **Les recettes de fonctionnement**

Comme vu précédemment avec les dépenses de fonctionnement, le graphe ci-après reprend l'évolution de nos recettes totales de fonctionnement entre 2015 et 2019 et leur poids par chapitre budgétaire.



REPERES DE COMPARAISON

en €/habitant	RONCQ	montant en € par habitant pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources fiscales	922	763	749	898
Dotations et participations	201	350	384	257
Ventes et autres produits courants non financiers	82	81	83	127
Produits réels financiers	0	0	4	2
Produits réels exceptionnels	44	7	7	10
	1 249	1 201	1 227	1 294

Population : 13 580

Régime fiscal FPU : commune de 10 000 à 20 000 habitants

Pour ce qui a trait à l'exercice 2019, les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à +/- **17,2 Millions d'€**, le taux global de réalisation est de **105 %**.

Taux de réalisation

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TYPE DE RECETTES	% de réalisation
Ressources Fiscales	100,80
Dotations et participations	105,54
Produits des services + autres produits (hors produits exceptionnels)	110,54

Globalement, la répartition des différentes recettes se répartissent de la manière suivante :

1. **Les produits des services** représentent à peine **6 %** de nos recettes de gestion courante (hors produits exceptionnels), contre 6,30 % en 2018.
2. **Les impôts et taxes** représentent **73 %** des recettes réelles de fonctionnement contre 76 % en 2018. La fiscalité locale représente **44 %** de nos recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) en 2019 contre 46 % en 2018. On constate par conséquent peu de changement entre 2018 et 2019 :
 - Le produit de la taxe d'habitation s'élève à **+ 3,296 Millions d'€ en 2019** et représente **20 %** des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) ;
 - Le produit de la taxe foncière s'élève à **+ 4,172 Millions d'€** et représente **25 %** des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions).
3. **La part des dotations et participations** : elle reste quasiment identique en 2018 et 2019 soit **16 %**, pour un montant total en 2019 de 2 738 K€ contre 2 762 K€ en 2018.
4. **La DGF** (Dotation forfaitaire + DSU + DNP) continue sa lente érosion : Elle n'est plus que de **1,675 Million d'€ en 2019** quand elle était encore de **2,7 Millions d'€ en 2013**. Entre 2018 et 2019, elle chute de plus de 88 K€ (soit une perte cumulée de 4,6 M€ sur le mandat achevé).
5. **Les autres produits de gestion** représentent à peine **0,7 %** des recettes de gestion courante. Cela concerne plus particulièrement les loyers et baux, ainsi que la location des salles municipales et les fermages.
6. **Concernant les produits exceptionnels**, ils représentent +/- **4 %** des recettes réelles de fonctionnement soit 696 K€ dont :
 - a) Indemnisation pour le sinistre du terrain synthétique (512 K€)
 - b) Cessions immobilières (81 K€) : vente du 1 rue du pôle Nord et petites parcelles diverses
 - c) Cessions mobilières (15 k€) : mise en vente de matériels sur le webenchères
 - d) Apurements de charges année N-1 et charges constatées d'avance soit +/-53 K€,
 - e) Reversement Tourcoing vers Roncq (mutualisation de la restauration – consolidation des comptes 2018) : 28 K€
 - f) Le reste relève de remboursement par la société d'assurance en matière de divers sinistres.

De manière plus précise :

- **Les produits de services** s'élèvent à +/- 998 K€ et sont en très léger repli par rapport à 2018 (-1,13 %). Le tableau repris ci-après retrace l'évolution des principales recettes en lien avec la mise en place d'une tarification municipale sur les cinq derniers exercices :

EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES (en K€)

LIBELLES	2015	2016	2017	2018	2019
concessions dans les cimetières	18	26	32	30	34
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	32	36	44	39	46
Redevances et droits des services à caractère sportif (entrées piscine)	91	135	118	115	119
Redevances et droits des services à caractère social (ALSH et mercredi)	137	155	172	178	202
Services périscolaires (garderies et TAP*)	102	117	109	87	87
Restauration scolaire	423	464	510	476	458

*de septembre 2014 à juillet 2017

- **Les impôts et taxes** progressent de **3,7 %** passant de 12 172 K€ en 2018 à 12 624 K€ en 2019 – si l'on retire le montant des pénalités relatives à la loi SRU (soit +/- 91 K€), le montant total pour l'exercice 2019 est de 12 532 K€.

Cette augmentation est due pour partie à :

- la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (2,2 % Loi de finances 2019) ;
- la mise en place du nouveau dispositif en matière de TLPE avec prise d'effet au 01.01.2019 ;
- la recette exceptionnelle des droits de mutation : + 23 % entre 2018 et 2019.

EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES DE 2015 A 2019

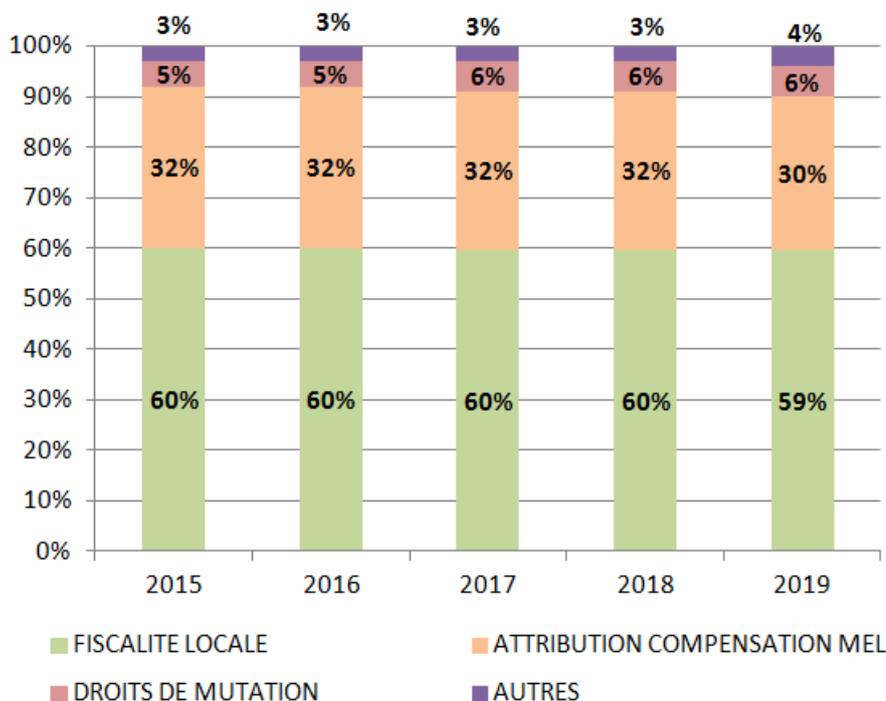
LIBELLES	2015	2016	2017	2018	2019
Fiscalité locale (déduction faite des pénalités Loi SRU)	7 093	7 105	7 049	7 251	7 433
Attribution de compensation (EPCI)	3 326	3 317	3 326	3 326	3 326
Dotation de solidarité communautaire (EPCI)	229	230	232	234	238
FPIC * (EPCI)	164	206	186	239	182
Autres fiscalités reversées (CVE) part/EPCI	104	104	104	104	104
Taxes sur les pylônes électriques	0	0	0	0	12
TCCFE**	250	253	264	258	258
TLPE***	9	9	10	9	169
Taxes additionnelles - droits de mutation	628	535	670	659	810
TOTAL	11 803	11 759	11 841	12 080	12 532

*fonds de péréquation des recettes communes et intercommunales

**taxe communale de la consommation finale d'électricité

***taxe locale de la publicité extérieure – nouveau dispositif applicable au 01.01.2019

STRUCTURE ET EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES DE 2015 A 2019 (en %)



IMPÔTS ET TAXES → 73 % EN 2019 CONTRE 76 % EN 2018
DES RECETTES RÉELLES DE
FONCTIONNEMENT (RRF)

FISCALITÉ LOCALE → 44 % EN 2019 CONTRE 46 % EN 2018
DE NOS RRF



PRODUIT DE LA TAXE D'HABITATION
→ 3,296 MILLIONS D'€ SOIT 20 % DE NOS
RRF



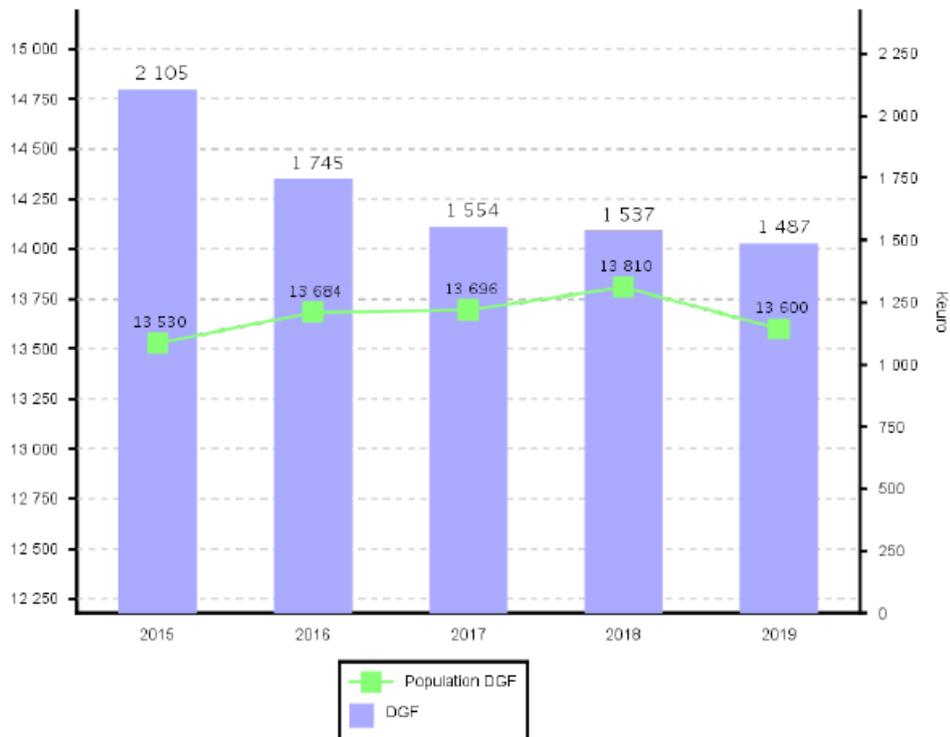
PRODUIT DE LA TAXE FONCIÈRE
→ 4,172 MILLIONS D'€ SOIT 25 % DE NOS RRF
46,4 % locaux d'habitation ordinaire
47,6 % locaux à usage professionnel et commercial

- **Les dotations et participations** – on se concentrera tout particulièrement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui évolue en fonction de la population et la superficie du territoire. Elle est composée de trois éléments :

- **La dotation forfaitaire :**

ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019
Montant (en K€)	2 105	1 745	1 554	1 537	1 487
Population DGF	13 530	13 684	13 696	13 810	13 600

**EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE ET DE LA POPULATION (DGF)
EN K€ DE 2015 A 2019**



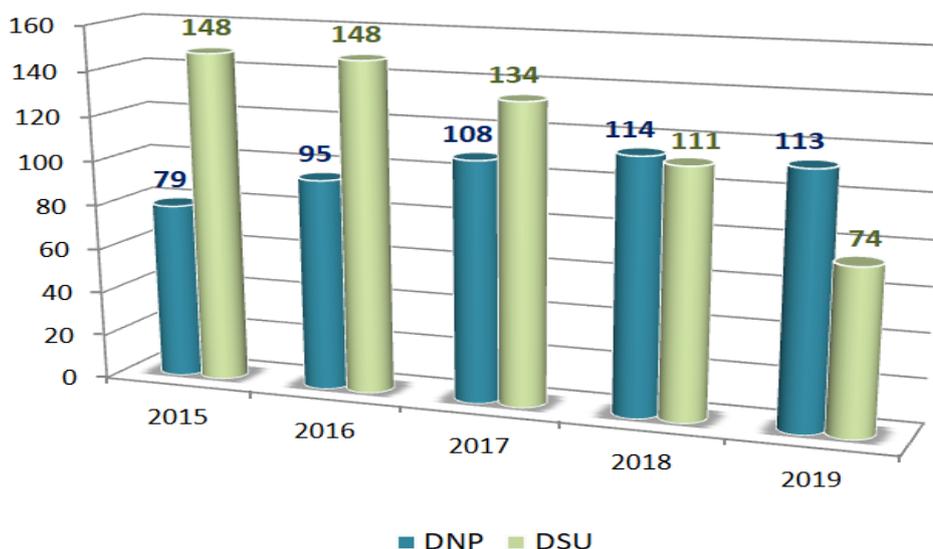
- **La dotation de solidarité urbaine :** la Ville n'est plus éligible au dispositif depuis le 01.01.2017 dès lors où elle n'atteint pas le quota de logements sociaux. Au 1^{er} janvier La perte de recette est lissée sur 3 ans jusqu'à son extinction en 2020 (90 %, 75 %, 50 %). Au 1^{er} janvier 2019, la ville comptait **18,49 %** de logements sociaux (contre 17,85 % au 01.01.2018).

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020
Montant (en K€)	148	134	111	74	-

- **La dotation nationale de péréquation :**

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Montant(en K€)	79	95	108	114	113

**EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) ET DE LA
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)**



EN CONCLUSION

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE

RECETTES TOTALES (y compris les opérations d'ordre)	17 192 443 €
DEPENSES TOTALES (y compris les opérations d'ordre*)	14 902 989 €
RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE	2 289 455 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ 2018	475 663 €
EXCEDENT DISPONIBLE A AFFECTER	2 765 118 €

*dont dotations aux amortissements (+/- 744 K€)

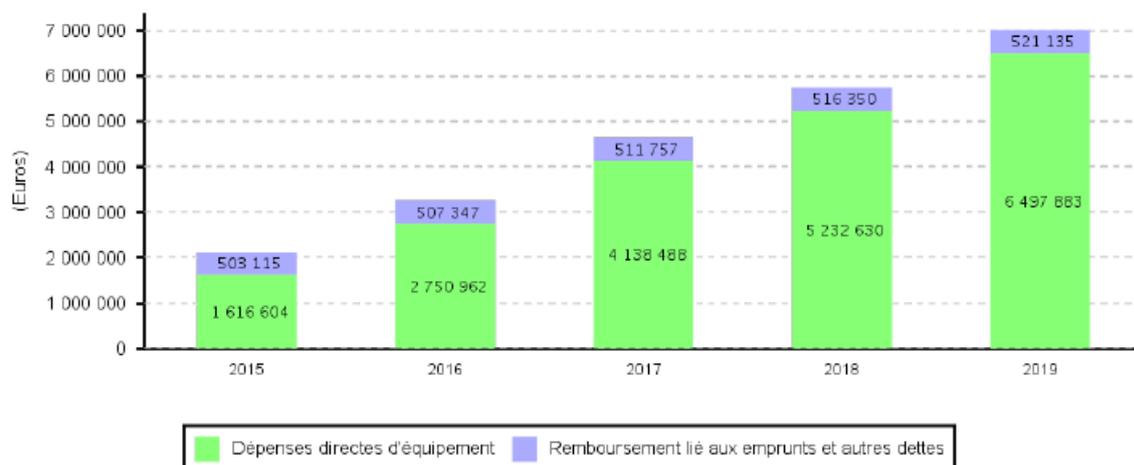
2 – L'INVESTISSEMENT

2-1 Les dépenses d'investissement

On retrouve ci-après l'évolution des principales dépenses d'équipement sur la période 2015/2019. On constate que le montant total des investissements réalisés (mandatés) par la Ville s'élève à plus de **20 Millions d'€**.

Si l'on rajoute les investissements de 2014 (1,4 Million d'€) et les reports de l'exercice 2019 sur le budget 2020 (672 K€), le montant total d'investissements est de l'ordre de 22 Millions d'€ sur la mandature 2014/2020.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2015 A 2019 (en k d'€)



Concernant les dépenses d'équipement 2019, elles s'élèvent à près de 6,5 Millions d'€, le taux de réalisation est en augmentation par rapport aux années antérieures soit **87 %** (80 % en 2018 et 74 % en 2017). A cela, se rajoute le remboursement du capital de la dette :

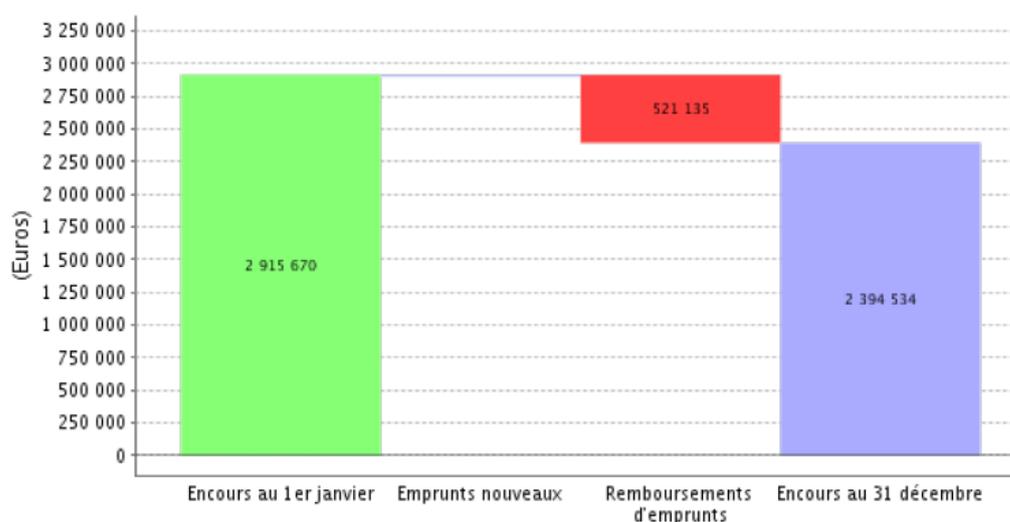
REPERES DE COMPARAISON

en €/habitant	RONCQ	montant en € par habitant pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses d'équipement	478	311	329	365
Remboursement lié aux emprunts	38	77	78	87

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019

Dépenses directes d'équipement (opérations d'ordre incluses)	87,36 %
Remboursement lié aux emprunts	99,26 %

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2019



Bilan des dépenses d'équipement réalisées en 2019

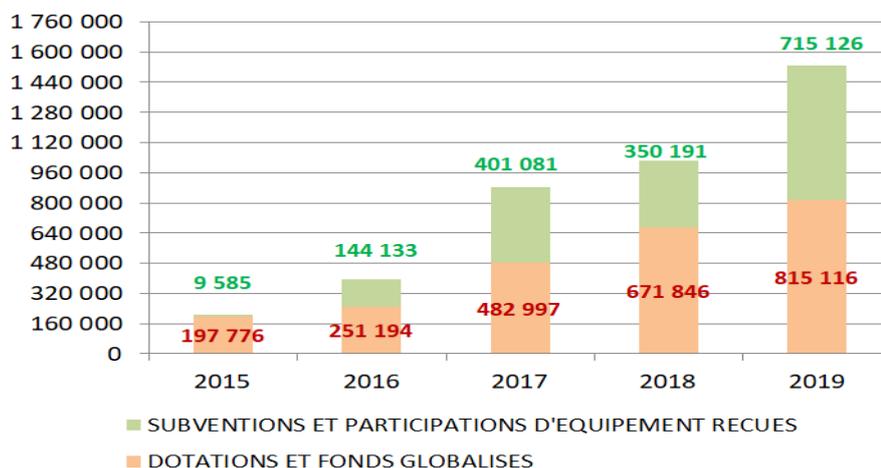
- Frais d'études et d'insertion (opérations travaux) : **71 K€**
- Travaux et honoraires : « LA SOURCE » : **4 547 K€**
- Equipements et matériels divers pour « LA SOURCE » : **173 K€**
- Mise aux normes des bâtiments Ad'AP (Salle Stélandre) : **82 K€**
- Vidéo protection : **210 K€**
- Enfouissement des réseaux (démarrage rue du Moulin et Sentier Pellegrin) : **244 K€**
- Travaux Eglise St-Roch : **76 K€**
- Réhabilitation Ecole Marie Curie (démarrage) : **23 K€**
- Aménagements espaces verts : **298 K€** (dont travaux cimetièrre du Centre : 18 K€ - agrandissement parking Hôtel de Ville : 70 K€ - allées du parc Vansteenkiste -solde- : 122 K€ - aménagement divers -clôtures, portiques et portillons, équipement anti-intrusions, travaux pour écoulement d'eau dans parcs, repeuplement des ruches, achat de poubelles parc canin- : 49 K€ - achat d'arbres et arbustes : 17 K€ - aménagement végétal école NERUDA : 4 K€ - remplacement sols souples jeux école KERGOMARD : 18 K€)
- Travaux et équipements sportifs : **271 K€** (dont 263 K€ Salle Joël Bats)
- Equipements pour la piscine : **23 K€** (dont 22 K€ contrat d'exploitation piscine)
- Travaux d'éclairage public : **140 K€**
- Installation de deux panneaux d'information lumineux : **66 K€**
- Divers matériels informatiques : **198 K€**
- Avance aux entreprises : **19 K€**
- Matériels et équipements divers (écoles, sites sportifs, services municipaux) : **57 K€**

Concernant les dépenses d'ordre, le montant total est de +/- 34 K€ et correspond à des écritures comptables de transfert des comptes 20 (2031 et 2033) et 23 (travaux en cours) au compte 21 dès lors où les travaux sont terminés.

2-2 Les recettes d'investissement

On retrouve ci-après un graphe reprenant l'évolution de nos principales recettes d'investissement sur la période 2015/2019. La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2013.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2015 A 2019 (en milliers d'€)



REPERES DE COMPARAISON

en €/habitant	RONCQ	montant en € par habitant pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	60	48	51	58
Recettes liées aux emprunts	0	89	90	80
Subventions et participations d'équipement reçues	52	42	54	64
	112	179	195	202

Population : 13 580

Régime fiscal FPU : commune de 10 000 à 20 000 habitants

Concernant l'exercice 2019, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **3,462 Millions d'€**. Si l'on rajoute les RAR soit +/- **1,903 Millions €**, le montant total est de **5,365 Millions €**, réparti comme suit :

➤ Subventions d'investissement reçues : **715 K€** dont :

- a) Nouveau équipement culturel « La Source », pour mémoire :
 - Subvention totale allouée par la MEL : 1 M€ (a été perçu : 200 K€ en 2018 et 600 K€ en 2019 – solde 200 K€)
 - Subvention totale allouée par l'Etat (DSIL) : 100 K€ (a été perçu : 30 K€ en 2018 et 50 K€ en 2019 – solde 20 K€)
- b) Fonds de concours de la Fédération Française de Football pour le nouveau terrain synthétique : 50 K€ ;
- c) Salle de sport Jules Stélandre : DETR (1^{er} acompte) : 4 875 € - solde à percevoir 11 375 € ;
- d) Reversement aux communes (convention R2 Enedis) : 10 252 €.

➤ Dotations et fonds globalisés : **815 K€** dont :

- a) FCTVA : 771 K€ ;
- b) Taxe d'aménagement : +/- 44 K€.

➤ Excédents de fonctionnement capitalisés N-1 : **1,9 M€**.

- Créance numéricable : +/- **32 K€** (pour mémoire montant total de la créance : 224 363 € échelonnée de 2016 à 2022)

Il nous appartient également de rajouter le solde reporté de l'année N-1 soit +/- **575 K€**. Les recettes totales s'élèvent à +/- **5,940 Millions €**.

Se rajoutent les opérations d'ordre qui s'élèvent à **825 K€** (dont 743 K€ pour les dotations aux amortissements, 82 K€ pour les opérations patrimoniales).

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON BESOIN EN FINANCEMENT

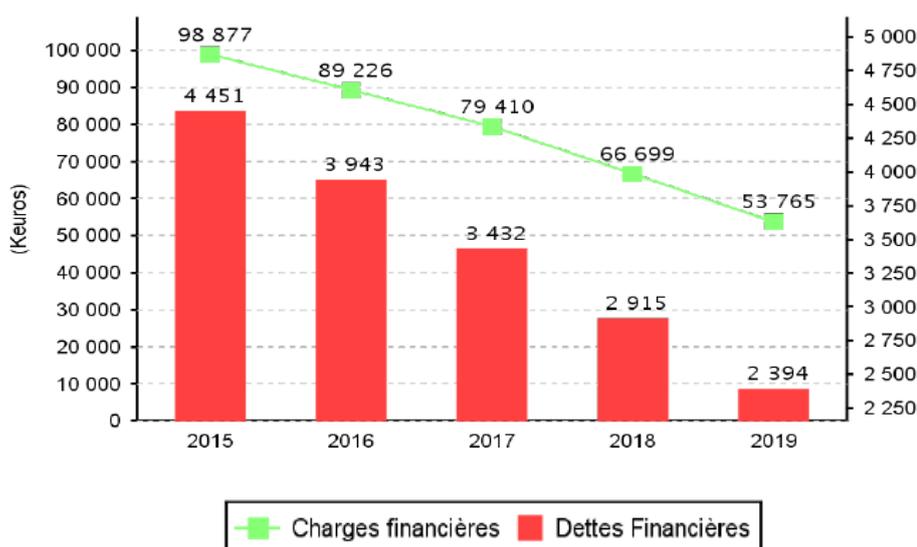
RECETTES TOTALES	4 287 587 €
DEPENSES TOTALES	7 078 551 €
<i>RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE</i>	-2 790 964 €
EXCEDENT ANTERIEUR DE L'EXERCICE 2018	575 152 €
SOLDE D'EXECUTION	-2 215 812 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES	672 028 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	1 902 913 €
BESOIN NET DE FINANCEMENT	-984 927 €

Lors de l'affectation des résultats au moment du vote du budget supplémentaire, l'excédent de fonctionnement constaté de l'année N-1 soit 2 765 118 €, viendra combler en priorité le besoin net de financement en investissement de 984 927 €. Le delta restant soit 1 780 191 € sera affecté soit en totalité à la section d'investissement, soit en partie.

Enfin un dernier tableau pour illustrer l'état de la dette communale au 31 décembre 2019.

SITUATION DES EMPRUNTS « VILLE »

EVOLUTION DES DETTES ET CHARGES FINANCIERES



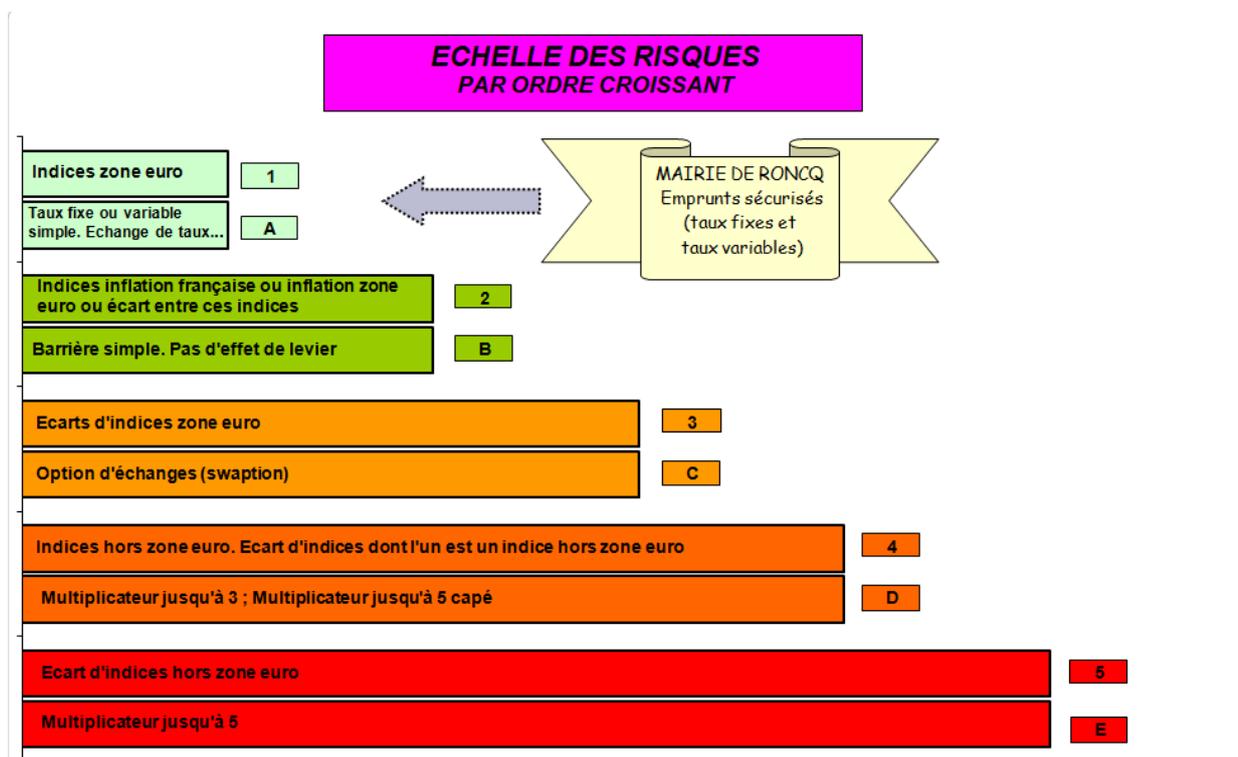
Encours de la dette au 31/12/2019

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2019 est de **2,394 Millions €** soit une dette par habitant de 211 €/habitant (selon population fiche individuelle DGF 2019) contre 842 €/habitant pour la moyenne de la strate (CA 2018).

La Ville détient 7 emprunts, dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable (Euribor 3 mois).

L'annuité pour 2019 s'élève à +/- 521 K€. La Ville ne détient aucun emprunt à risque. Les emprunts sont classés en **1 (zone euro) A (taux fixe et variable)**.

Le ratio de structure : Encours de dette/RRF est 0,139. L'encours de dette représente +/- 14 % des recettes réelles de fonctionnement. La capacité de désendettement (après retraitement) est d'une année (encours de dette/CAF brute hors recettes exceptionnelles).



SITUATION DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE

Cette présentation intègre également la situation des emprunts garantis consentis par la Ville. Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2019 est de +/- **784 K€**, réparti entre 4 emprunts (3 à taux fixe et un à taux variable).

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St-François (deux emprunts) (taux fixe) – durées résiduelles : 2 et 12 ans
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts – taux fixe – durée résiduelle 11 ans
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées – taux variable – durée résiduelle 2 ans

Fait le 16 avril 2020